

CRÉAJEUNES : ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR DÉSIR D'ENTREPRENDRE

20 janvier 2009



CréaJeunes : accompagner les jeunes dans leur désir d'entreprendre

CréaJeunes
Espace Bel Air
113-115, rue Danielle-Casanova
93 200 Saint-Denis
Tél. : 0 810 708 780 ou 06 43 78 80 70
www.adie.org

L'association pour le droit à l'initiative (Adie) a lancé à la fin 2007 un nouveau programme pour accompagner les jeunes des quartiers dans la création de leur entreprise. CréaJeunes vise à soutenir 2 000 jeunes dans leurs projets sur toute la France, dont 1 000 deviendront entrepreneurs. En 2008, plus de 360 jeunes de 18 à 30 ans ont suivi le programme.

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique, créée en 1989. Elle a adapté à la France le principe du microcrédit. Il s'agit d'accorder des prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. L'objectif est d'encourager les microprojets au niveau local et de permettre ainsi à des personnes exclues du marché du travail de créer leur propre emploi. Maria Nowak, la fondatrice de l'Adie, le résume en ces termes : « Nous aidons les exclus à devenir créateurs de richesse. »

La volonté de créer une entreprise est particulièrement présente chez les jeunes habitant les quartiers de la politique de la ville. Un sondage Adie/IFOP/Credit immobilier de France d'avril 2006 a montré que un jeune sur deux et plus de une personne sur quatre issus de ces quartiers souhaitent créer leur entreprise. Ces résultats traduisent à la fois la difficulté de trouver un travail

salarie et le dynamisme de la population la plus jeune de France.

Pour répondre à cette demande, l'Adie a souhaité mettre en place un dispositif qui leur soit adapté. « Pour eux, la création d'entreprise est une alternative pour s'en sortir. Les jeunes des quartiers porteurs de projets rencontrent des difficultés administratives, subissent des discriminations, rendant l'accès aux crédits bancaires très improbable. Pour ceux qui y parviennent, ils ont du mal à pérenniser leur entreprise », observe Safia Tami, responsable de CréaJeunes en Ile-de-France.

Une étude de l'Adie de mars 2008 montre en effet que le taux de pérennité à 2,5 ans des entreprises créées par des jeunes des quartiers de moins de 30 ans est de 10 points inférieur à celui des créateurs de l'Adie en général. Il fallait donc proposer des outils d'accompagnement spécifiques à cette population.

CréaJeunes est actuellement expérimenté en Ile-de-France et dans 5 agglomérations : Bordeaux, Lille-Roubaix-Tourcoing, Lyon, Marseille et Toulouse.

CréaJeunes s'adresse en priorité aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minima sociaux et aux personnes de moins de 30 ans vivant dans les quartiers de la politique de la ville, quels que soient leur niveau de formation et leur expérience professionnelle.

Profession Banlieue 15, rue Catherine 93200 Saint-Denis
Site : www.professionbanlieue.org

L'association pour le droit à l'initiative a lancé à la fin 2007 un nouveau programme pour accompagner les jeunes des quartiers dans la création de leur entreprise. CréaJeunes vise à soutenir 2 000 jeunes dans leurs projets sur toute la France, dont 1 000 deviendront entrepreneurs. En 2008, plus de 360 jeunes de 18 à 30 ans ont suivi le programme.

• **Emplacement** : Accueil > Publications et Ressources > Les fiches d'expérience >

• **Adresse de cet article** :

<https://www.professionbanlieue.org/CreaJeunes-accompagner-les-jeunes-dans-leur-desir-d-entreprendre>